

BERRY, EDWARD ET GÉMAR, JEAN-CLAUDE (2010) : *La rédaction des motifs : manuel à l'usage des juges*. Montréal : Éditions Thémis, 241 p.

Marie-Hélène Girard

Volume 62, numéro 1, avril 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040475ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040475ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Girard, M.-H. (2017). Compte rendu de [BERRY, EDWARD ET GÉMAR, JEAN-CLAUDE (2010) : *La rédaction des motifs : manuel à l'usage des juges*. Montréal : Éditions Thémis, 241 p.] *Meta*, 62(1), 224–226.
<https://doi.org/10.7202/1040475ar>

Après cette brève incursion sur les territoires ibéroaméricains, nous revenons en Europe avec Sebastián García Barrera, de l'Université de Rouen. Dans « Amadís en Francia, o el destino de una materia medieval en rumbo hacia el Renacimiento (1508) », il nous offre un approfondissement de la figure de l'Amadís de Gaula et de son importance en France, grâce à une analyse comparée de l'ouvrage espagnol de Rodríguez de Montalvo et de sa refonte française par Herberez de Essarts.

Le chapitre huit nous donne l'occasion de faire un nouveau saut temporel et d'emprunter des chemins plus modernes et contemporains. « Reliquias sagradas: viajeros y el Santo Grial (XIX) », rédigé par Roger Simpson, de l'Université d'East Anglia (Royaume-Uni), et traduit par Antonio Fernández Lucas, nous emmène dans l'univers du Saint Graal, toujours relié à la légende arthurienne, et réalise un parcours à la frontière entre imaginaire et réalité en analysant les reliques auxquelles fut attribué le pouvoir de cet objet magique.

Les deux contributions suivantes nous arrivent de nouveau des terres américaines, plus précisément des États-Unis, et reposent sur le même fil conducteur: le reflet de la légende de Tristan dans le roman des XIX^e et XX^e siècles. D'un côté, la contribution de Joan Grimbert, de l'Université catholique d'Amérique, intitulée « La Tristana de Galdós como subversión de la leyenda de Tristán (1892) », traduit par Sheila Daroca Narro, nous offre une vision intéressante et non moins originale de la protagoniste de Galdós comparée à la figure de Tristan; elle justifie comment ce dernier est présent dans l'œuvre du XIX^e siècle. De son côté, Lisa Nalbone, de l'Université de Floride centrale, adopte la même approche mais avec un roman du XX^e siècle, traduit par José Gabriel Rodríguez Pazos, dans le chapitre « Conjuros, seducción y tribulaciones en *La última fada* de Emilia Pardo Bazán (1916) ».

C'est la légende d'Excalibur qui suit celle de Tristan, dans une étude conjointe d'Isabel de Riquer Permanyer et de Daniel Navarro Torró, tous deux de l'Université de Barcelone. Écrite en catalan, « Art, tradició i llegenda en l'Escalibor riqueriana » (1910), elle permet aux auteurs de réaliser une étude de sa réception en Catalogne en prenant comme référence le poème original catalan d'Alexandre de Riquer.

De la littérature, nous passons à l'univers de la peinture, au chapitre douze, écrit par Alma Idamons (chercheuse non rattachée à une institution). Dans « Salvador Dalí, pintor artúrico. La materia de Breña en su ballet *Tristan Fou* (1938-1944) », elle effectue une analyse minutieuse afin de relier et de justifier la présence arthurienne dans cette œuvre de l'excentrique et mondialement connu peintre espagnol.

Le chapitre suivant, écrit en galicien par Luis Martínez-Risco Daviña, de la Fundación Vicente Risco: « Vicente Risco e o mundo artúrico. Unha aproximación (1919-1990) », qui nous propose une sélection de textes inédits de l'écrivain et essayiste d'Ourense. Il est suivi de la contribution d'Almudena María Gómez Seoane, de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui nous fait rester dans la fiction littéraire de Galice, en prenant comme référence l'un des grands auteurs galiciens du XX^e siècle, Álvaro Cunqueiro: « Importación y adaptación de la materia de Breña en la narrativa de ficción de Álvaro Cunqueiro: el ejemplo de la reina Ginebra en *Merlín y Familia* (1955) ».

Enfin, la dernière touche apportée à ce voyage à travers les territoires ibériques et américains nous est fournie par le coordinateur de l'ouvrage, Juan Miguel Zarandona, dans le chapitre « Estudio comparado de los pseudogriales neomedievales contemporáneos de Paloma Díaz-Mas (1984) y Umberto Eco (2000): de la esperanza medieval a la parodia moderna ». L'auteur se concentre ici sur *Baudolino* d'Eco et *El rapto del Santo Grial o El caballero de la Verde Oliva* de Díaz-Mas, dans lequel comme son titre l'indique, il compare la vision originelle, plus sérieuse, du Graal et celles proposées par ces deux écrivains, contemporaines et plus satiriques.

Il s'agit donc d'un volume méritant une lecture attentive, non seulement pour son intérêt scientifique mais aussi parce qu'il invite le curieux ou l'amateur de la légende arthurienne à la délectation. Il faut également féliciter le coordinateur, qui nous offre un livre dont le soin et la minutie, tant dans l'excellente qualité des contributions sélectionnées que dans l'organisation thématique et la présentation, nous rendent plus accessible le chemin initié vers les terres de la Britannia médiévale.

CRISTINA ADRADA RAFAEL

Universidad de Valladolid, Valladolid, Espagne

MARIE-HÉLÈNE GARCÍA

Université d'Artois, Arras, France

NOTE

1. L'ouvrage est également disponible au format e-book (ISBN 978 3 0351 0759 3).

BERRY, EDWARD ET GÉMAR, JEAN-CLAUDE (2010): *La rédaction des motifs: manuel à l'usage des juges*. Montréal: Éditions Thémis, 241 p.

Rendre la justice et laisser croire que justice a été faite (MacMillan 1948, cité dans Berry). Communiquer et persuader. *Conscience et présence*. Voilà tout l'art de la rédaction des motifs. Des principes

de rédaction juridique que les professeurs Edward Berry, auteur, et Jean-Claude Gémard, auteur, adaptateur et traducteur, nous proposent de (re) découvrir dans cet ouvrage sur la rédaction des motifs, soit l'« ensemble des explications données par un juge, tant de fait que de droit, pour justifier sa décision » (GDT 2015). La rédaction communicative procède d'une aptitude à écrire de façon claire, concise et cohérente, à se détacher du flux de conscience, à répondre aux besoins du lectorat. La communication persuasive, quant à elle, résulte de la capacité à donner de la présence, du style au texte dans le but de capter l'attention et de favoriser la mémorisation.

Bien que fondamentale, la maîtrise de ces principes n'est pourtant pas donnée à tous. Les juges, notamment, marqués par des années de formation et d'habitudes juridiques, ont du mal à transposer leurs schémas juridiques en structures rhétoriques. Ils ont plutôt tendance à confondre jugement et déroulement du procès, à procéder par induction, du particulier au général. Une rédaction fondée sur des schémas juridiques n'est pas mauvaise, mais elle donne l'effet et produit les effets de la pensée exprimée à voix haute :

Ce n'est pas grave de penser comme Proust. Nous pensons tous de cette façon. Nous vogueons d'une pensée à l'autre, passant de l'image à l'idée, du passé au futur et du futur au présent; nous ressasons les soucis du moment, et nous nous endormons. Mais si nous écrivions ainsi ou parlions de cette manière en cour, ce n'est pas nous qui nous endormirions. (Berry et Gémard 2010: 4)

Certes, « penser, ce n'est pas communiquer », mais communiquer passe par la pensée. Le juge est donc invité à procéder en deux étapes dont les objectifs sont bien distincts: d'abord, une rédaction de découverte, un premier jet (comme le style de Proust) pour comprendre ce qu'il souhaite communiquer; ensuite, une étape de réécriture pour communiquer et persuader (principes de clarté, de concision, de cohérence et de style) laquelle est axée sur les besoins du destinataire.

Placer le destinataire au cœur de la rédaction est essentiel, car « communiquer, c'est collaborer avec les lecteurs qui participent activement à la création du sens ». Et persuader n'est possible que si l'on parle le langage du lecteur « *en s'identifiant* dans nos manières avec les siennes » (Burke, grand théoricien du xx^e siècle, cité dans Berry). En d'autres termes, les fonctions de communication et de persuasion passent d'abord par la connaissance du destinataire.

Procédés, fonctions et destinataires étant bien circonscrits, les professeurs Berry et Gémard peuvent alors s'engager dans des sujets plus tech-

niques. Ils examinent d'abord la macrostructure (introduction, plan, section et conclusion) aux chapitres 1 à 3, puis la microstructure (paragraphe, phrases, mots et ponctuation) aux chapitres 4 à 6, et enfin des questions métatextuelles (audience, styles et révision) aux chapitres 7 à 9. Dans ce voyage au cœur du jugement, les auteurs engagent le lecteur dans un dialogue sur l'approche traditionnelle et les nouvelles approches de rédaction des jugements; les deuxièmes ayant visiblement gagné les rédacteurs à leur cause et la première jouant le rôle d'adversaire coriace, mais défaillant. À l'issue de ce dialogue, le lecteur ne pourra qu'être convaincu de la pertinence des nouvelles approches et des imperfections de l'approche traditionnelle.

Si les techniques qui favorisent la clarté, la concision et la cohérence (chapitres 1 à 7) sont décrites en des termes et exemples concrets, ce qui les rend *a priori* plus accessibles, voire reproductibles, la question du style (chapitre 8) est pour sa part plutôt abstraite. Des moyens pour améliorer le style (verbes forts, concret, métaphores et équilibre) et des exemples de style courant dans les jugements sont présentés, avec leurs points forts et leurs faiblesses, mais sans aller plus loin que la simple piste à explorer, car le style demeure foncièrement personnel. Il est l'enveloppe de la substance. Il donne de la *présence* au jugement. Il est avant tout la projection de l'image que se fait le juge de son rôle: « tout ce que le choix d'un style exprime infailliblement, c'est ce que pense le juge du caractère admirable que doit avoir un juge » (Posner, juge éminent, cité dans Berry) Ainsi, la rédaction avec style procède de l'introspection et d'une maîtrise exceptionnelle de la rhétorique, soit le fruit d'une longue expérience.

Comme le fait remarquer le juge Michel Bastarache dans sa préface, cet ouvrage répond à l'objectif de faciliter l'accès à la justice (compréhension des jugements par les parties). Sa traduction répond à celui de la rendre accessible dans les deux langues officielles. Concrètement, les professeurs Berry et Gémard tentent de bousculer les mauvaises habitudes de rédaction des juristes autant anglophones que francophones et de toute tradition juridique. Cet objectif est non seulement visible dans le contenu (principes et techniques présentés), mais aussi dans la forme, le style. En effet, l'ouvrage tout entier est l'incarnation même des principes de clarté, de concision et de cohérence que préconisent les auteurs. Mais ces derniers abordent aussi le jugement comme un récit, ou une argumentation en prose, destiné à produire une forte impression. Sans surprise donc, le lecteur trouvera un grand nombre de références à la littérature anglaise, mais aussi française: Proust, Taylor Coleridge, Swann, Verlaine, Fowles, Joyce, Dickens, Montaigne, Cicéron, etc. L'exemple parfait qu'il est possible de faire

de la prose en droit, que la rédaction «juridique» emprunte autant, sinon plus, à la psychologie de l'écriture qu'à logique juridique. Mais après tout, qui pourra s'étonner que cet ouvrage soit aussi esthétique dans sa forme que pragmatique dans son contenu? Un ouvrage sur la rédaction mal rédigé ne saurait être convaincant, au même titre que le jugement mal rédigé. L'objectif est atteint. Communiquer et persuader.

Sur la version française, plus spécifiquement, le professeur Gémar a su tantôt être fidèle en tout point (même au style) à l'ouvrage original, tantôt s'en écarter (entre autres dans les chapitres sur les mots et les phrases, la ponctuation et les styles) pour répondre aux besoins de ses lecteurs francophones. Dans les adaptations, le style est le sien; ses lecteurs le reconnaîtront. Loin d'en diminuer la valeur, cette cohabitation entre traducteur, adaptateur et auteur est le fruit d'une ingénieuse mise en scène du professeur Gémar qui a su effacer, apparier ou faire régner l'un et l'autre de ces personnalités, et ce, juste à point et juste assez.

Enfin, bien que cet ouvrage s'adresse explicitement aux juges et juristes pour lesquels la rédaction ne coule pas de source, bien qu'elle occupe une place centrale dans leur travail, nous sommes d'avis que d'autres pourront aussi en profiter. Outre les exemples tirés du domaine juridique et les particularités de la rédaction des jugements (mots, citations, public et styles), cet ouvrage couvre les grands principes et techniques de la rédaction professionnelle. Tout rédacteur anglophone et francophone, notamment scientifique, aussi rompu soit-il aux textes de tout genre, y compris juridiques, et soucieux de produire un texte clair, concis et cohérent, trouvera son compte dans cet ouvrage foisonnant d'informations et rédigé avec le plus grand discernement.

Clarté, concision, cohérence et style sont les fondements de l'efficacité des motifs et les fondements de cet ouvrage. Cet ouvrage incite le juge à franchir le cap entre le texte à vocation exploratoire et le texte à vocation communicative, persuasive.

MARIE-HÉLÈNE GIRARD
Université de Genève, Suisse

RÉFÉRENCES

- MACMILLAN, Lord (1948): The Writing of Judgments. *Canadian Bar Review*. 26(491).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2015): Motif. *Le Grand dictionnaire terminologique*. En ligne: www.granddictionnaire.com/. Consulté le 7 juillet 2015.

BUENO GARCÍA, ANTONIO (Coord.) (2013). *La labor de traducción de los franciscanos*. Madrid: Editorial Cisneros, 547 p.

En buena medida, la labor de servicio y la actitud de entrega del franciscano es una característica que se imprime en su trabajo de traducción, un trabajo que es parte integral de su historia y que ha venido realizando desde hace muchos años. La traducción es, efectivamente, una manera de servir al lenguaje estableciendo un punto de contacto entre idiomas, culturas, incluso entre tiempos diferentes. En este sentido, y como en todo acto de mediación, hacer las veces de traductor supone un cierto grado de invisibilidad que le permite a los textos portar su propio brillo. Sin embargo, el traductor, aún oculto, es el artesano que permite que la riqueza de un texto se mantenga en las formas de otro lenguaje. Esta visión del traductor es la que se ajusta perfectamente a la labor franciscana porque es precisamente esa entrega al oficio la que permite contar hoy con un amplio registro de traducciones realizadas por religiosos franciscanos.

La labor de traducción de los franciscanos recoge los trabajos y ponencias presentados en el III Coloquio Internacional de Traducción Monacal: *Los franciscanos hispanos por los caminos de la traducción: textos y contextos*, presentado en Asís entre el 1 y el 4 de septiembre de 2011. La importancia de este texto reside en la valoración y la visibilidad otorgadas a la traducción que, de manera muy dedicada y con mucha constancia, ha realizado la orden franciscana. Un trabajo que ha llevado a cabo, además, en muchos casos de manera anónima. Como lo destaca Antonio Bueno García, coordinador de la edición, la labor de traducción se considera como una actividad "menor" dentro de la labor de servicio franciscana, sin embargo, el entrecorrido que el propio Bueno García mantiene cuando se refiere a la "minoridad" del trabajo de traducción, revela la necesidad de profundizar en él para entender su importancia. En la introducción, Bueno García establece que la "minoridad" es un posicionamiento del individuo con respecto a Dios o los hombres, pero es un tema de indudable relevancia traductológica que trasciende los hechos y que guarda relación con la consideración del traductor invisible o con la supremacía del texto original frente al texto meta" (Bueno García 2013: 10). Sin embargo, más adelante Bueno García añade que la minoridad no debe confundirse con su importancia o con su autoestima ya que el franciscano está consciente de la importancia de su labor: "Volcado en su misión y la labor de mediación, no duda en poner en ellas todo su empeño hasta llegar a fórmulas de entendimiento con las poblaciones indígenas como las que propicia el mestizaje cultural o el